

## SEANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2009

**Président :** M. Yves FAVRE  
**Vice-président :** M. BONFANTI Damien  
**Secrétaire :** M. ALONSO Javier  
**Membres :** Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

MM. Cedric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mmes Marceline DILONARDO, Corinne FLOREY BARDET, M. Roger GOLAY, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. John LINGG, Patrick LUSSI, Mme Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, M. Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Alain ERETZIAN, Jean FONTAINE, Karel STUDER, Claudio VITALI

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. François BAERTSCHI, M. François LANCE,  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Xavier COULIN
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2009
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séances des 5 octobre et 2 novembre 2009 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
  - a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2010 et fixation des centimes additionnels **p. 773** **Arrêté**
  - b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 **p. 777** **Arrêté**
  - c) Divers
- 8) **Commission des sports - Séance du 8 octobre 2009 et Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 2 novembre 2009 - Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**  
Stade des Fraisiers - Création d'un éclairage pour le stade en gazon naturel et aménagement des pourtours - Crédit de construction (Fr. 420'000.--) **p. 777** **Arrêté**
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 7 octobre 2009 - Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
  - a) Présentation du projet du plan directeur du quartier de Surville **p. 779** **Information**
  - b) Lancy-Square - Prolongation du délai d'échéance de promesses de ventes et de constitution d'une servitude de superficie dans le cadre du plan localisé de quartier No 27815b **p. 781** **Arrêté**

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication - Séance du 26 octobre 2009 - Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**  
 a) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour 2010 **p. 781** **Vote**  
 b) Divers
- 11) **Commission des sports - Séance du 8 octobre 2009 - Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**  
 a) Election du Président et du Vice-président **p. 782**  
 b) Club Yamabushi - Audition de M. C. Emery, Président **p. 782** **Information**  
 c) Divers
- 12) **Commission des affaires sociales - Séance du 28 octobre 2009 - Rapporteuse : Mme Lucia BARBEY**  
 a) Audition de Mme Martine Golay-Ramel, chargée de cours aux HUG et Mme Béatrice Fuchs, membre de l'Association des Proches-Aidants **p. 784** **Information**  
 b) Divers
- 13) Motion de l'UDC « Pour une police municipale crédible et efficace » **p. 786** **Motion**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 792**
- 15) Questions du public **---**

M. FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous, M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. les Conseillers municipaux, chers collègues, Mme la secrétaire générale Odile de Garrini, Mme la secrétaire du Conseil municipal Maya Augsburg, M. Andrey projectionniste et M. Breda notre huissier, les représentants de la presse. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal du mois de novembre.

Dans un premier temps, j'excuse les absences de Mme Alonso-Pentzke, MM. Vitali, Studer, Fontaine, Eretzian et Aeschbacher qui est malade. M. Alonso, notre secrétaire, aura un peu de retard.

M. LUSSI : Je vous prie d'excuser pour quelques minutes M. Perrenoud qui est au travail jusqu'à 20 heures et qui nous rejoindra tout à l'heure.

## **1. PRESTATION DE SERMENT DE M. XAVIER COULIN**

---

M. FAVRE : Nous allons procéder à l'assermentation du successeur de M. Frédéric Olofsson. Je vous donne lecture de la lettre reçue du service des élections et des votations :

*« Messieurs les Conseillers administratifs,*

*Pour faire suite à la démission du Conseil municipal de M. Frédéric Olofsson, je vous informe que M. Xavier Coulin accepte le mandat de Conseiller municipal de la commune de Lancy pour la législature 2007-2011.*

*En conséquence et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.*

*Je vous saurais gré d'informer le Département du territoire de la prestation de serment effective de l'intéressé.*

*Je vous prie d'agréer, etc. »*

J'invite donc M. Coulin à se présenter devant nous et je prie l'assemblée, ainsi que le public, de se lever.

Bonsoir Monsieur, je vais vous lire la phrase de prestation de serment, à l'issue de laquelle, vous jurerez ou vous promettez en levant la main :

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».*

M. COULIN : Je le promets.

M. FAVRE : Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil municipal de la Ville de Lancy.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est accepté.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

---

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à Mme Augsburgers.

**4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Il n'y en a pas.

**5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. RENEVEY : Je n'ai pas de communication.

M. BAERTSCHI : En réponse à M. Eretzian, absent, mais il saura lire le procès-verbal. Dans la séance du 24 septembre, il nous demandait, en disant qu'il allait en faire une obsession, il aimerait bien savoir combien a coûté la réception du corps enseignant 2009, y compris les heures des employés de la commune qui ont été nécessaires pour cette soirée-là, et la liste de ce qui se fait dans les 45 autres communes genevoises. Ce que j'ai comme réponse aujourd'hui, c'est que le prix de la réception du corps enseignant était le 24 juin 2009 de Fr. 30'521.30. On peut difficilement compter les heures faites par les employés de la commune, ils ont monté la tente pour l'ensemble des promotions, c'est-à-dire pour les deux jours. Ces heures qui ont été faites, on ne peut en tenir compte. Quant aux 45 autres communes genevoises, je me rends compte qu'il est extrêmement difficile de le savoir, chaque commune ayant son génie, certaines ne font rien, certaines font un apéritif, d'autres font à un autre moment, une rencontre avec les enseignants. Il est difficile de comparer ceci. Je crois que l'essentiel que demandait M. Eretzian est la somme dépensée.

M. LANCE : Tout d'abord, j'aimerais vous informer que les Conseils municipaux d'Onex et de Confignon ont accepté le principe de regroupement de l'organisation régionale PC de Cressy avec celle de Lancy. Les négociations vont maintenant bon train pour régler une multitude de problèmes, et ce regroupement sera officiellement effectif au 1er janvier 2011.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

Autre information, sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 novembre 2009, ainsi que les heures d'engagement de la Protection civile pour l'exploitation du centre de vaccination AH1N1 qui se situera aux Vernets, la Protection civile de Lancy sera engagée avec 35 personnes, la semaine 51, soit du 13 au 19 décembre 2009. Ce centre de vaccination sera installé dans la salle de gym de la caserne des Vernets. L'exploitation du centre de vaccination, sauf indication contraire, sera opérationnelle du 23 novembre 2009 au 23 décembre de la même année.

Autre information, peut-être plus légère, pour vous rappeler que le festival Hip Hop intercommunal organisé conjointement entre les communes de Lancy, Onex, Plan-les-Ouates Confignon, Bardonnex et Carouge, avec l'appui de la Ville de Genève, se déroulera cette année à Lancy, à la salle communale du Petit-Lancy le samedi 21 novembre prochain et également au Centre Marignac pour les aides des ateliers qui se dérouleront à partir de 13 heures.

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -  
Séance des 5 octobre et 2 novembre 2009 -  
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

---

**a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2010  
et fixation des centimes additionnels**

---

=====  
M. MATHIEU présente le sujet : D'abord, vous dire que je vais dépasser un peu le temps obligatoire pour la lecture de mon rapport. L'établissement et le vote du budget sont une de nos principales compétences dans l'exercice de notre mandat de Conseiller municipal. Même si je suis certain que tout le monde a encore en mémoire les deux premiers rapports concernant les travaux de la Commission des finances établis par Mme Casutt et M. Annen, je vais en faire un court résumé pour la bonne compréhension de mon propos.

*Séance du 8 juin - Information sur le budget*

La Commission se lance dans le premier tour de table budgétaire :

- Certains s'inquiètent des rentrées fiscales. Les retombées de la crise conjuguée à l'éventuelle acceptation de la loi 10199 « pour des impôts plus équitables » peuvent faire perdre jusqu'à Fr. 10 millions à la Ville de Lancy
- D'autres y voient la possibilité de tout reprendre à la base et de commencer par un budget ne tenant compte que des coûts incompressibles, tous les autres frais pouvant être débattus politiquement.

Il ressort du débat que ce budget zéro est éminemment politique et illusoire à pratiquer en 3 mois. La méthode retenue est celle de l'étude critique et complète des comptes 2008 afin que chacun puisse y faire des propositions ou amendements.

*Séance du 27 juillet - Examen préliminaire du budget 2010*

La commission prend acte que les prévisions du canton concernant les recettes fiscales ont changé plutôt en faveur de meilleures recettes.

La commission avalise le fait qu'un effort substantiel a été fait par tous les services communaux afin de réduire les dépenses de biens et services (pour les initiés la nature 31) de 20 %.

## Séance ordinaire du 12 novembre 2009

La commission étudie les postes de travail ainsi que toutes les subventions. Il ressort de la discussion qu'à l'avenir, les subventions pourraient être débattues dans les commissions idoines.

### *Séance du 24 août - Examen du budget des investissements 2010*

La commission examine dans les détails le budget des investissements et constate que celui-ci est rigoureux, qu'aucune modification significative n'est à envisager

### *Séance du 24 août - Suite de l'examen du budget de fonctionnement*

Même si les recettes fiscales sont plus optimistes, la projection 2010 indique une diminution de Fr. 8 millions par rapport au budget 2009. L'effort des services municipaux sur la nature 31 s'élève à Fr. 6,5 millions, mais en ce qui concerne les charges, le Conseil administratif est envahi de demandes de subventions qui sont toutes très rigoureusement étudiées. Le document est quasi définitif, les groupes sont chargés d'énoncer leurs amendements lors de la prochaine séance.

### *Séance du 7 septembre - Poursuite de l'examen du budget de fonctionnement 2010*

La commission commence la lecture page par page et décide notamment de préavisier défavorablement la subvention pour l'achat de vélos électriques. Une dernière mouture du budget faisant ressortir un boni de Fr. 189'000.-- est distribuée.

### *Conseil municipal du 14 septembre*

M. Lance présente et commente le budget 2010 tenant compte de tous les travaux de la commission. M. Lance insiste sur la forte baisse des rentrées fiscales et indique que ce budget permet de remplir l'essentiel des missions de la commune.

### *Séance du 7 septembre - Poursuite de l'examen du budget 2010*

La commission reprend la lecture page par page du budget de fonctionnement 2010 à l'aide du définitif. La commission prend acte des réponses suivantes :

- Les Fr. 9'000.-- d'augmentation de la subvention de la villa Tacchini correspondent à une plus grande ouverture le soir et le week-end
- L'association Yoyo partage les locaux de l'association des habitants de Lancy-Sud. Yoyo ne prend la place de personne
- Les différences entre la version de juillet et de la présente version sont dues à l'affinage des chiffres. En général, aucune ligne n'a été augmentée entre juillet et maintenant
- En ce qui concerne les immeubles locatifs, tous les concierges seront payés par la régie Brun
- En remontant en première ligue, le FC Grand-Lancy retrouve sa subvention d'avant relégation (+ Fr. 30'000.--)
- Le groupe UDC, sans présenter d'amendement, signale pour information qu'il est opposé à la subvention pour l'aide aux organisations de sans-papiers

Après quelques remarques de mise en page :

- Peut-on avoir des graphiques plus lisibles ?
- L'impression et la présentation recto-verso est-elle possible ?

La commission reprend sa lecture page par page :

- La forte hausse des loyers perçue est due à une augmentation ciblée des loyers et au nouvel immeuble des Courtillets
- La commission adopte à l'unanimité la proposition PDC de supprimer la ligne en faveur des vélos électriques et de la reporter intégralement dans le pot des abonnements Uniréseau
- Un commissaire demande de favoriser les commerçants de la commune pour tout achat particulièrement en ce qui concerne l'atelier d'alimentation.

Un court débat a encore lieu concernant l'impôt sur les chiens, un groupe l'estimant trop élevé.

A ce stade, le budget est sous toit. Chacun souligne l'esprit de rigueur et de réalisme qui a présidé aux travaux de la commission. Certains remarquent avec bonheur que des économies pouvaient être faites, d'autres regrettent ce budget d'austérité dicté par la conjoncture.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

La commission salue le travail et remercie les services de la commune, particulièrement le service financier, Mme Andrey et M. Lance, Conseiller administratif délégué.

La commission décide de ne pas voter le budget immédiatement, mais de se donner encore une période de réflexion.

*Séance du 2 novembre - Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement et fixation du centime additionnel*

Après quelques explications de M. Lance et 29 nuits portant conseil, la commission approuve à l'unanimité les budgets de fonctionnement et d'investissement 2010 de la Ville de Lancy, et fixe le centime additionnel à 47 centimes.

M. LUSSE : Je laisserai s'exprimer plus longuement mon chef de groupe, juste peut-être rectifier une parole de mon préopinant quand il s'agissait de la subvention pour l'Association des sans-papiers, non sanctionnée par un amendement de la part de mon groupe. C'est que dans la discussion qui suivait, cette subvention fait partie de ce qui a été appelé « subvention discrétionnaire » du Conseil administratif mais, pour laquelle, nous n'avions pas obligatoirement une intervention, d'où l'absence d'amendement. Je voulais juste rectifier ceci.

M. ANNEN : Au nom du groupe Libéral-Radical, je tiens à souligner la constructivité qu'on a eue dans cette commission, l'intérêt que nous avons eu de travailler. Nous resterons ces prochaines années attentifs à la maîtrise des coûts et des dossiers en cours. Le Conseil administratif nous a fait des propositions réfléchies que nous n'avons pas pu refuser, au vu du travail fourni, en soit remercié.

M. VOLERY : Le groupe Socialiste acceptera le budget 2010, un budget revu à la baisse suite aux diminutions prévues de nos recettes fiscales pour 2009 et 2010. Dans l'élaboration de celui-ci, une diminution de 20 % par rapport aux comptes 2008, a été demandée aux différents services de la commune. Le poste visé par cette mesure est le numéro 31 « biens et services ».

Cet exercice sera difficile à refaire. Mais, personnellement, je dois relever le bon état d'esprit qui a régné à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, tout au long de l'étude de ce budget 2010.

Un remerciement tout particulier au Service financier, à Mme Andrey et M. Chouet, ainsi qu'aux différents services communaux qui ont collaboré à ce budget.

Mme CASUTT : La commune de Lancy peut boucler le budget sans déficit, ceci grâce aux gros efforts d'économies fournis sur les postes achats et entretien et sans toucher aux salaires et prestations de ses employés.

Nous espérons néanmoins que ces diminutions de prestations ne se feront pas trop ressentir et que nous continuerons à être « Bien à Lancy ». Nous souhaitons également que les petites entreprises de la commune ne fassent pas les frais de ces coupes budgétaires. C'est en effet, lors de conjonctures difficiles, que la commune devrait donner davantage de travail à ses entreprises.

Heureusement, la commune peut continuer à satisfaire le plus grand nombre d'habitants, grâce à des infrastructures et des subventions à tous les niveaux de la population, crèches, écoles, sociétés sportives, sécurité et EMS.

Mais il faut être attentifs car nos sociétés communales vont avoir de plus en plus de difficultés, l'augmentation de la population et le manque de sponsors vont leur être préjudiciables.

Le groupe Démocrate chrétien restera vigilant à continuer à satisfaire la population. Les gros travaux de rénovations pour les écoles et les infrastructures, routes, terrains de sport, bâtiment administratif, salle de

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

spectacle restent à entreprendre et ne pourront être reportés. Les associations auront certainement des demandes supplémentaires et nous devons y réfléchir sérieusement pour ne pas les voir disparaître.

Nous remercions une fois encore le Service financier pour son excellent travail et accepterons le budget 2010.

M. GOLAY : Pour le groupe MCG, nous tenons aussi à nous associer aux remerciements au Service financier, au Conseil administratif pour leur présentation et la bonne tenue des documents qui nous ont été remis pour l'étude de ce budget. Il faut reconnaître que le vote du budget est certainement une des choses les plus importantes du Conseil municipal. On peut se féliciter que, malgré l'impact financier par rapport à la LIPP, la loi sur l'imposition des personnes physiques, ce sont Fr. 5 millions, même plus que la commune a dû revoir à la baisse, on peut se féliciter qu'on n'aura pas des conséquences qui seront considérables sur la vie de tous les jours de nos concitoyens lancéens et là, on peut se féliciter de l'excellent travail qu'ont fait nos collaborateurs du Service financier.

M. PERRENOUD : Le groupe UDC acceptera ce plan extrêmement bien préparé. Je vous en remercie.

M. AUGSBURGER : Comme c'est le dernier budget auquel je participe en tant qu'élu, j'ai une question qui revient chaque année, j'aimerais savoir comment on finance la semaine de vacances à tout le personnel, sans aucune rétrocession de jours de vacances. Cela fait quelques années que cela dure, on donne une semaine supplémentaire de vacances à tout le personnel pendant le pont de Noël.

M. LANCE : Effectivement, entre Noël et Nouvel-An, le Conseil administratif prend la décision chaque année d'offrir en principe deux ou trois jours entre les jours fériés de Noël et Nouvel-An à l'ensemble du personnel, mais ce n'est jamais une semaine complète. C'est une décision du Conseil administratif, et comme vous l'avez bien dit, sans compensation.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Les Verts approuvent et voteront ce budget, s'associent aux remerciements déjà exprimés et félicitent surtout toutes les personnes impliquées pour l'application rigoureuse d'un principe de réalité adapté aux circonstances.

***L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité par 28 oui. (Voir Annexe).***

M. LANCE : Au nom du Conseil administratif, nous nous réjouissons évidemment de ce vote unanime pour ce budget 2010, ce qui change fondamentalement du vote de l'année dernière. Cela veut dire aussi que chacun a mis du sien, les Conseillers municipaux et également le Conseil administratif. Comme plusieurs l'ont dit ce soir, c'est vrai que j'ai eu du plaisir à présenter ce budget en commission parce que c'était des séances tout à fait constructives, il y a eu un échange, et même si nous avons commencé au mois de juillet, je crois que c'était aussi profitable de prendre le temps, comme vous l'aviez d'ailleurs demandé, de vous présenter les difficultés d'établir un tel budget.

Encore une fois j'aimerais remercier, bien entendu les Conseillers municipaux, mais surtout les chefs de service qui sont en nombre ce soir, puisque nous leur avons demandé un gros effort d'économies pour pouvoir équilibrer ce budget 2010, cela n'a pas été facile pour eux, il fallait vraiment chercher des économies dans toutes les lignes de leurs budgets respectifs, j'aimerais les remercier au nom du Conseil administratif. Bien entendu, je remercie l'ensemble du Service financier, représenté en nombre ce soir dans le public, qui, certainement savoure ce vote unanime, parce que je peux vous dire que l'élaboration d'un tel budget c'est un travail de longue haleine, de bénédictin, et je voudrais leur dire un grand merci.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009****b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle pour l'année 2010**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Fixé à Fr. 30.-- et inchangé, le montant minimum de la taxe professionnelle communale est accepté à l'unanimité.

La commission demande néanmoins, uniquement par intérêt intellectuel, quelques précisions sur cet impôt pour une prochaine séance.

M. PERRENOUD : Au nom du groupe UDC, nous refuserons cet arrêté parce qu'il n'est pas normal que les communes genevoises prélèvent encore cette taxe professionnelle. Genève est un des derniers cantons, voire le dernier à prélever cet impôt. Nous estimons que cette taxe est trop lourde pour les entreprises.

M. LANCE : J'aimerais répondre à M. Perrenoud. Vous venez d'accepter le budget 2010, j'aimerais vous rappeler que la taxe professionnelle communale représente au niveau des recettes de ce budget Fr. 6,8 millions, alors, si vous voulez supprimer la taxe professionnelle, il faudra évidemment trouver une compensation pour équilibrer ce budget. Donc, j'attends vos propositions.

M. SABEV : J'aimerais savoir quels sont les paramètres qui entrent en ligne de compte pour déterminer cette taxe professionnelle.

M. LANCE : Je crois qu'il y a eu une proposition en Commission des finances, de présenter plus en détail la taxe professionnelle. Nous en reparlerons lors de la prochaine commission, le 7 décembre prochain. Nous vous donnerons tous les détails concernant le mode de taxation.

***L'arrêté 7b) est accepté par 24 oui - 2 non - 2 abstentions. (Voir Annexe).***

**c) Divers**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : *Séance du 5 octobre* - Lors de la présentation des comptes et du budget sur les postes 312, en plus des coûts énergétiques des bâtiments, est-il possible d'avoir une indication quant à la consommation en énergie de ceux-ci, les KW électriques, nombre de litres de mazout, nombre de m3 de gaz ?

Sur les projections en notre possession, le budget communal va devenir déficitaire d'ici peu. Ceci est illégal, comment traiter ceci ? M. Lance confirme qu'un déficit est impossible, donc il faut soit espérer que les projections soient fausses, soit comprimer les coûts.

*Séance du 2 novembre* - La commune a été auditée par la Cour des comptes. Celle-ci soumettra son rapport au Conseil administratif avant que ce contrôle ne soit exposé lors d'une conférence de presse.

**8. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 8 octobre 2009 et  
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -  
Séance du 2 novembre 2009 -  
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**

---

**Stade des Fraisiers - Création d'un éclairage pour le stade en gazon naturel et aménagement des pourtours - Crédit de construction (Fr. 420'000.--)**

=====

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

M. PROGIN présente le sujet : En préambule, le Maire revient sur la genèse de cette demande de crédit. Il rappelle la dénonciation unilatérale de la convention pour l'utilisation du stade des Cherpines, au motif qu'il manquerait des infrastructures pour les clubs sportifs de Plan-les-Ouates.

Suite à cette dénonciation, il y a eu beaucoup de contacts entre les deux communes. En effet, cette situation est problématique pour le Grand-Lancy FC qui profite actuellement de l'infrastructure pourvue d'éclairage des Cherpines.

Le Maire ne manque pas de relever les regrets du Conseil administratif quant à la forme qu'a prise la dénonciation de la convention par Plan-les-Ouates.

Enfin, il finit son introduction en relevant l'unique aspect positif de cette rupture, à savoir l'indemnité pour résiliation anticipée, qui nous est due par la commune de Plan-les-Ouates. Cette dernière s'élève à Fr. 119'376.85.

Pour pallier au manque de terrain d'entraînement créé par cette malheureuse situation, le Conseil administratif a donc décidé de proposer d'avancer les travaux d'éclairage du terrain en herbe des Fraisiers. En effet, ces derniers étaient initialement prévus au budget 2011.

M. Tassil, de Luminotechnique, donne ensuite quelques informations techniques sur le projet. Ce dernier consiste en la mise en place de 6 mâts et 16 projecteurs de deux kilowatts. Ce dispositif répond aux normes et aux réglementations de l'ASF.

Des projecteurs asymétriques ont été utilisés, afin de diriger le flux de lumière par-dessous, de manière à limiter au maximum les émissions de lumière au-dessus de l'horizontale. Cette manière de procéder diminue la pollution lumineuse pour le voisinage, lequel n'a d'ailleurs formulé aucune opposition.

M. Tassil répond ensuite à quelques questions de détail, avant de prendre congé.

Une discussion s'ensuit. A cette occasion, un commissaire, absent malheureusement, digresse longuement sur ses « connaissances » tant techniques qu'historiques sur le football lancéen.

S'agissant des éléments relevant, plusieurs commissaires s'interrogent sur les circonstances et la forme de la dénonciation de la convention par Plan-les-Ouates. Certains allant même jusqu'à suggérer de demander des réparations supplémentaires à Plan-les-Ouates.

Le Maire répond que le Conseil administratif a partagé le mécontentement de la commission en recevant la lettre de dénonciation. Toutefois, après avoir relu la convention, il semble que la décision de Plan-les-Ouates soit fondée. Il précise également que bien que ce cas ait été problématique, nos deux communes sont toujours partenaires et qu'elles ont d'autres conventions qui fonctionnent bien.

La commission passe ensuite au vote : l'arrêté est accepté par 7 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

Un commissaire précise que son abstention ne porte pas sur le fond, mais relève du fait qu'il n'a pas pu prendre connaissance des documents suffisamment tôt.

*Commission des finances et gestion des immeubles locatifs* : Cette commission s'est à son tour penchée sur ce crédit d'un point de vue financier cette fois. Après l'éclaircissement de quelques points de détail et des explications sur la manière de comptabiliser les différentes sommes, la commission est passée au vote.

L'arrêté concernant un crédit de construction de Fr. 420'000.-- en vue de la création d'un éclairage pour le stade des Fraisiers a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Maints votes antérieurs ont témoigné de la place privilégiée que tient le football dans notre commune. Tout en reconnaissant la problématique actuelle, et sans vouloir du tout dénigrer un sport que j'apprécie et dont je reconnais les fonctions sociale, formatrice et intégrative, je m'esbaudis de l'approbation systématique des crédits demandés qui m'apparaît disproportionnée en regard des âpres discussions dont font l'objet d'autres projets, notamment sociaux. Je m'abstiendrai donc sur ce point.

***L'arrêté 8) est accepté par 26 oui - 0 non - 2 abstentions. (Voir Annexe).***

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 7 octobre 2009 -  
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

---

**a) Présentation du projet du plan directeur du quartier de Surville**  
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Certains propriétaires souhaitent construire dans ce quartier qui se trouve en 3<sup>ème</sup> zone de développement, quartier qui vient en dernière position dans le plan directeur communal. Afin de pouvoir piloter et densifier ce territoire, le Conseil administratif a mandaté M. Zanghi, architecte, qui présente ce plan directeur de quartier.

Le périmètre s'étend de la route de Chancy jusqu'au chemin de Gaimont, longe une falaise et contourne des bâtiments existants pour rejoindre la route de Chancy. La surface totale est 134'000 m<sup>2</sup>.

Trois challenges sont à relever :

- Il s'agit de réaliser des habitations dans un parc en tenant compte de la masse végétale existante.
- Il faudra donner envie de rentrer dans ce parc pour découvrir les habitations.
- Il faudra unifier l'espace entre la route et les constructions, ne pas créer un mur entre la route de Chancy et les habitations.

Les contraintes de bruit avec le tram et 25'000 voitures par jour sur la route de Chancy seront à prendre en considération.

Le tunnel des CFF St-Jean/La Praille passe sous le périmètre, impliquant la contrainte de ne construire qu'un sous-sol et un rez-de-chaussée à une distance de 20 m. de part et d'autre de ce tunnel. Ce tunnel n'a pas été consolidé dans le cadre des travaux du CEVA et ne peut supporter la charge de gros bâtiments. Renseignement pris auprès d'un ingénieur, il faudra faire des fondations particulières en utilisant un système de radiers qui répartissent les charges.

Dans l'inventaire de l'existant, on trouve la Mission de Chine, le parc Chuit avec la Maison de l'Orangerie, la propriété Aubert/Chauvet.

M. Zanghi relève que les parcelles en rose appartiennent à Lancy, en jaune à l'Etat et en vert à des privés. A relever que 6 propriétaires ne veulent pas vendre, un autre hésite.

Le long de la Route de Chancy s'érigerait une frontalité de bâtiment sur un rez-de-chaussée en arcades dans lequel se trouveraient des commerces et des activités, bâtiment surmonté par 3 étages. Ce front d'une longueur de 300 m, ne serait occupé que par 50 m de surfaces pleines. Cet élément formerait un grand portique ouvrant sur l'intérieur du parc. Sur ce bâtiment, viendraient se poser perpendiculairement des bâtiments d'habitation de R +7. Dans le parc, des immeubles de R + 5 seraient dispersés. En haut de la rampe Quidort, un grand gabarit de R+14 pourrait être construit. Au total 700 à 750 logements.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

La capacité du lieu est de 76'000 m<sup>2</sup> de plancher brut, sans tenir compte de la Mission de Chine. Les constructions envisagées représentent du 0,6 par rapport à l'ensemble du périmètre, mais si on enlève les surfaces vides et la végétation, on arrive à du 1,6.

Au niveau des voies d'accès, comme il s'agit d'un parc, il a été imaginé de centraliser un seul parking sous l'immeuble en front de route de Chancy (périmètre A), ou alors sous forme d'un silo. Les habitants accéderaient donc à pied à leurs logements. Bien sûr les accès pour les véhicules d'urgence et pour les handicapés seraient garantis. S'agissant d'un parking tant pour les habitants que pour les visiteurs, on pourrait imaginer que la Fondation des Parkings en assurerait la gestion. Le principe retenu pour les nombres de places est de 2500 m<sup>2</sup> par bâtiment, regroupés dans le parking centralisé. Il est alors calculé que 325 logements n'auraient pas un parking direct. La remarque est faite qu'il faudra quand même tenir compte des gens qui achètent un appartement, et qui veulent aussi acheter un garage.

Certaines parcelles ne pourront pas réaliser leurs droits à bâtir contrairement à d'autres qui en auront trop. La Commune étant propriétaire de 27'000 m<sup>2</sup> cela lui donne 22'000 m<sup>2</sup> constructibles, elle joue donc ainsi un rôle important dans la maîtrise du développement de ce territoire. La parcelle Chauvet/Aubert, de 20'000 m<sup>2</sup>, qui se trouve en 5<sup>ème</sup> zone constructible, représente également 9'000 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher si l'on enlève la partie enregistrée en forêt.

La Commune doit donc profiter de travailler avec ses droits à bâtir, qui représentent un tiers des droits totaux. Comme le périmètre est dévolu à un parc, la Commune reporte donc ses droits à bâtir sur d'autres parcelles du périmètre, (périmètres A, B et C) ce qui lui permet d'avoir une plus grande maîtrise du périmètre. A relever que le périmètre A pourrait démarrer assez rapidement.

A noter encore qu'un demi-groupe scolaire sur la parcelle Aubert pourrait être nécessaire, ce qui ajouterait de la plus-value à ce futur quartier.

La mixité des logements sera appliquée avec des LUP et des coopératives.

Il faut savoir qu'en appliquant le concept Minergie, on ne pourra pas avoir plus de logements. Il faudra s'en tenir à 78'000 m<sup>2</sup> y compris Minergie, le périmètre ne pouvant pas absorber plus de m<sup>2</sup> de construction.

Au niveau forêts, M. Zanghi a travaillé sur un ancien constat forestier, et si le souhait est d'aller plus loin dans ce plan directeur de quartier, il faudra faire une investigation sur la question des arbres, ce qui pourrait diminuer la surface constructible.

Pour répondre au souci d'une commissaire qui déplore que l'on ne pourra pas accéder directement à certains logements pour des mères de familles par exemple, chargées de leurs courses et enfants, M. Zanghi répond que ce quartier est réfléchi dans la démarche d'habiter en ville tout en se trouvant dans un parc. Les futurs habitants viendront loger là en toute connaissance de cause.

Ce qui fait dire à une autre commissaire que ce quartier représentera une qualité de mieux vivre.

Un regret d'une commissaire est que des immeubles d'habitation auraient pu être repoussés plus à l'intérieur du parc pour éviter le bruit de la route de Chancy.

Pour un autre commissaire, il ne faudra pas oublier dans ce quartier le côté pratique des accès pour les personnes âgées, les handicapés, etc.

Finalement, les membres de la Commission décident de discuter dans les groupes respectifs de ce plan directeur de quartier sur la base des plans à recevoir.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009****b) Lancy-Square - Prolongation du délai d'échéance de promesses de ventes et de constitution d'une servitude de superficie dans le cadre du plan localisé de quartier No 27815b**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Il s'agit d'une demande purement formelle, car en 2008, le Conseil municipal a accepté de vendre une partie des droits à bâtir pour des immeubles le long du chemin du Gué, ceci sous condition que l'autorisation de construire soit donnée au 31 décembre 2009. Or, ce délai ne va pas pouvoir être respecté, raison pour laquelle, il est demandé ce soir une prolongation jusqu'au 30 septembre 2010.

La Commission a accepté cette prolongation par 7 voix et 1 opposition.

M. GOLAY : Le groupe MCG s'opposera à cette prolongation. Nous estimons que le mandat qui a été accepté par le Conseil municipal à quelqu'un qui a été autant compromis que la personne figurant sur l'arrêté, dont je tairai le nom, ça commence par un L, je le cite étant donné qu'il y a deux personnes, il ne faut pas qu'on les confonde, nous déplaît totalement. Je pense que par rapport à ce que subissent encore aujourd'hui les genevois, la BCG, je trouve déplorable qu'un tel mandat ait pu être confié à cette personne.

***L'arrêté 9b) est accepté par 26 oui - 2 non. (Voir Annexe).***

**10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION -  
Séance du 26 octobre 2009 -  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

---

**a) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour 2010**

=====

M. FAVRE : Je donne la parole à M. Alonso à propos des listes.

M. ALONSO : Tout d'abord, demander à ce Conseil municipal de nous excuser de ce retard, j'aimerais, si vous le voulez bien, citer les noms des personnes qui fonctionneront pour les locaux de vote 2010.

M. AUGSBURGER : Je suis désolé, mais ce n'est pas une manière de procéder. Je ne vais pas donner les noms des gens, je ne vais pas modifier mon rapport maintenant parce que les Socialistes n'ont pas rendu leur liste.

M. LANCE : Je ne suis pas d'accord avec les propos de M. Augsburger, le vote porte sur la désignation des présidents et des vice-présidents, cela est nominatif. Il faut donc proposer des noms.

M. AUGSBURGER : On aurait pu avoir les listes avant, comme tout le monde.

M. ALONSO : Pour le 7 mars 2010 : Présidence - Marchiando Christian et suppléant Javier Alonso  
Pour le 13 juin 2010 : Vice-Présidence - Murielle Marchiando, suppléant Christian Marchiando  
Pour le 26 septembre : Vice-présidence - Pierre-Alain Volery, suppléant Alessandro Calabrese  
Pour le 28 novembre : Présidence - Pierre Mancino, suppléant Javier Alonso

Merci beaucoup pour votre patience.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

M. AUGSBURGER présente le sujet : La répartition des locaux de vote en 2010 est la suivante :

- 7 mars 2010 Lancy I - Présidence : Christian Marchiando, suppléant Javier Alonso  
Vice-présidence : Lucia Barbey, suppléant Roger Golay  
Lancy II - Présidence : Marc Guillermin, suppléant Yves Favre  
Vice-présidence : Carole Estoppey, suppléant, Loïc Estoppey
- 13 juin 2010 Lancy I - Présidence : Michel Dederding, suppléant Cédric Vincent  
Vice-présidence : Murielle Marchiando, suppléant Christian Marchiando  
Lancy II - Présidence : Stéphane Florey, suppléant Philippe Perrenoud  
Vice-présidence : Alain Mathieu, suppléant Damien Bonfanti
- 28 septembre 2010 Lancy I - Présidence : Damien Bonfanti, suppléant Alain Mathieu  
Vice-présidence : Louise Rey, suppléant Frédéric Progin  
Lancy II - Présidence : Jean Fontaine, suppléant Roger Golay  
Vice-président : Pierre-Alain Volery, suppléant Alessandro Calabrese
- 28 novembre 2010 Lancy I - Présidence Frédéric Progin, suppléante Louise Rey  
Vice-présidence : Marie-Christine Grivel-Odion, suppléant Yves Page  
Lancy II - Présidence : Pierre Mancino, suppléant Javier Alonso  
Vice-présidence : Philippe Perrenoud, suppléant Stéphane Florey

***Vote accepté à l'unanimité.. (Voir Annexes).***

**b) Divers**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Lance nous informe qu'il reste 4 candidats pour la sélection d'un directeur à Télélancy.

Tous les Conseillers municipaux ont reçu un sondage à compléter concernant le site Intranet en date du 15 mai 2009. Il ressort de ce dernier que seuls 40 % des Conseillers municipaux ont rendu réponse, soit 14 personnes sur 35 ! Intranet est utilisé surtout pour la richesse de ces documents et les demandes d'améliorations émises par certains doivent être relativisées du point de vue investissement, par rapport aux peu nombreux utilisateurs recensés. L'historique de ce site est souligné par Mme Boussina qui formulera quelques propositions d'amélioration et prendra contact avec certains élus ayant rencontré quelques difficultés d'exploitation.

**11. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 8 octobre 2009 -  
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**

---

**a) Election du Président et du Vice-président**

=====

M. PROGIN présente le sujet : M. Dominique Zehfus est reconduit à la Présidence et votre serviteur à la Vice-présidence.

**b) Club Yamabushi - Audition de M. C. Emery, Président**

=====

M. PROGIN présente le sujet : M. Emery, accompagné de M. Staeger présente son club. Le club a été fondé en 1972 et compte une soixantaine d'enfants sur 180 pratiquants. Le plus jeune a 6 ans et le plus âgé a 53 ans.

## Séance ordinaire du 12 novembre 2009

Depuis les années 1990, les activités se sont beaucoup développées, grâce à l'apport de nouveaux instructeurs.

Le sport plaisir représente 95 % de l'activité contre 5 % pour la compétition. Cette deuxième, à contrario occupe 95 % de la couverture médiatique du club. La gente féminine représente, en moyenne 50 % de l'effectif.

Le club est associé avec les différentes fédérations des sports pratiqués ainsi qu'avec des clubs amis. Les activités ont lieu dans deux salles : celle de la Caroline, utilisée pour les cours de groupe et la salle des Ormeaux, pour les cours de plus petits groupes, notamment les compétiteurs.

Depuis 1972, dix titres de champions d'Europe professionnels, quatre titres de champions du monde amateurs, quatre places d'honneur dans les différents championnats amateurs ou mondiaux et plus d'une centaine de titres et de médailles dans les tournois internationaux ont été décernés aux pratiquants du club. Relevons à ce point que cette liste n'est certainement pas exhaustive, notamment en raison de la modestie de l'orateur.

Le Yamabushi a aussi d'autres activités au niveau du coaching et des camps d'entraînement. Ces quinze dernières années, il a développé de grandes compétitions où 123 nationalités différentes ont été représentées.

Ce type d'activité était gourmande en infrastructures et en bénévoles. Il a privilégié des tournois interclubs ou des galas, lesquels, organisés avec le concours de la Ville de Lancy, attirent un large public. Le prochain aura d'ailleurs lieu le 1<sup>er</sup> mai.

Le club a également une grande implication sociale. En effet, il co-organise le « mémorial Jorge Martins » pour la lutte contre la leucémie. Il a collaboré avec une organisation nigérienne African Warriors Pride à promouvoir le kickboxing en Afrique. Il offre des espaces publicitaires à la campagne « Le respect, ça change la vie ». Il travaille avec l'association Esperanza, (association qui a notamment pour but d'aider les enfants malades à réaliser leurs rêves). Il est partie prenante dans la fondation « The Peace Fighters », en partenariat avec l'Irlande du Nord et du Sud, ainsi que l'UNICEF. Il offre aux enfants en difficulté une aide dans l'achat de matériel de sport. Il participe à « Sport pour tous », en différents endroits du monde, en partenariat avec l'UNESCO. Le prochain partenaire, est « Sportsmile.ch » qui va mettre sur pied des cours pour les enfants qui ont des excès pondéraux ou des maladies. Enfin, il travaille sur une charte de la déontologie et l'éthique des arts martiaux.

Sur demande d'un commissaire concernant le besoin de locaux du club, M. Emery répond que l'offre est suffisante. Toutefois, il fait état du problème que le club rencontre actuellement avec le Judo Kwai de Lancy, club avec lequel il partage les locaux de la Caroline. M. Emery ne souhaite pas s'étendre sur le sujet, en l'absence de l'autre partie. Il relève toutefois que pour la cohabitation, il faut des deux côtés une main qui se tende et espère une proche issue favorable.

En conclusion, la commission relève la qualité du travail fourni au sein du Yamabushi et l'extraordinaire personnalité de son dirigeant.

### c) Divers

=====

M. PROGIN présente le sujet : Le Maire signale qu'un audit a été commandé concernant la situation financière du FC Grand- Lancy qui est problématique ; un rapprochement entre les deux clubs de foot est en discussion. Les deux comités sont informés et d'accord. Le but est de présenter un projet au printemps prochain et il y aura sans doute une réévaluation de la subvention. L'objet sera à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

En ce qui concerne Lancy Natation, il est relevé que le site du club mentionne que « les prix des cours ont été augmentés pour pouvoir rembourser le prêt de la mairie ». Le Maire admet que cette phrase n'est pas de très bon goût. La commission, sur proposition d'un de ses membres, demande au Conseil administratif de bien vouloir demander au comité du Lancy Natation de retirer cette phrase pour le moins inopportune.

Un commissaire demande que les ASM fassent plus de rondes au niveau des Fraisiers, en raison des piqueniques qui se font sur le stade synthétique. Sa requête sera transmise par le Conseil administratif.

**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 28 octobre 2009 -  
Rapporteuse : Mme Lucia BARBEY****a) Audition de Mme Martine Golay-Ramel, chargée de cours aux HUG et Mme Béatrice Fuchs, membre de l'Association des Proches-Aidants**

=====

Mme BARBEY présente le sujet : La Commission des affaires sociales reçoit Mme Martine Golay-Ramel, chargée de cours aux HUG et présidente de l'Association des Proches-Aidants, ainsi que Mme Béatrice Fuchs, membre de l'Association des Proches-Aidants, créée en 2006 dans le canton de Genève.

Mme Golay-Ramel décrit l'émergence d'une nouvelle approche. Jusqu'ici, les systèmes de santé ne s'intéressaient qu'aux seuls patients, les proches-aidants, restant le plus souvent dans l'ombre. Mais l'apparition d'une approche globale du patient a mis en lumière l'importance du proche-aidant, qui est également appelé aidant naturel en France. Depuis 2001, une nouvelle théorie est apparue, la proximologie, un projet soutenu financièrement en France par une société pharmaceutique, qui a fait un important travail d'inventaire.

En raison des progrès de la médecine, de plus en plus de personnes âgées et de malades chroniques nécessitent un accompagnement plus important, à une époque où l'organisation du travail et des familles laisse de moins en moins de temps libre. Les proches-aidants aimeraient bien recevoir une reconnaissance pour le travail qu'ils fournissent. Mme Golay-Ramel s'est intéressée, dans son travail de mémoire, au rôle du proche lorsqu'il se rend à l'hôpital visiter le patient, maintenant ainsi le contact avec l'extérieur. Elle précise que cette étude a été réalisée en milieu hospitalier, tout en ajoutant que les maladies chroniques concernent un foyer sur trois, alors que la dépression ou les idées suicidaires frappent de manière conséquente ces personnes. L'engagement du proche-aidant représente ainsi un investissement personnel en temps et en énergie.

Selon l'Office fédéral des statistiques, que cite Mme Golay-Ramel, les proches-aidants fourniraient 134 millions d'heures de travail par an en Suisse. L'aide et les soins se font de manière matrilinéaire ; c'est en premier lieu l'affaire du conjoint, ensuite des enfants puis des autres membres de la famille, et des voisins ou d'amis des proches-aidants.

Quels sont les besoins de ces proches-aidants ? Ce sont des besoins d'information, de ressources, de répit, de connaissances et enfin de réseaux car ils se retrouvent trop souvent seuls. Mais il existe également un besoin de reconnaissance, parfois même de pouvoir faire figurer cette activité dans le curriculum-vitae. A Genève, le premier plan de mesures du Conseil d'Etat date de 2006, avec un recours aux proches et aux aidants naturels pour correspondre aux retours à domicile plus rapides et pour suppléer aux moments où les professionnels de la FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) ne sont pas présents. Mme Golay-Ramel indique qu'un Conseiller d'Etat s'est montré dès le départ intéressé par cette problématique. En 2006, a été créée l'association des proches-aidants, suite au forum mis en place par la Direction générale de la santé sur le sujet. Un livre blanc donne des directives et indique que le proche-aidant souhaite être défini comme la personne de référence, mais il n'y a pas jusqu'ici de reconnaissance.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

Par ailleurs, Mme Golay-Ramel a lancé un blog consacré à ce sujet. Pour elle, va falloir maintenant apporter des réponses concrètes aux proches-aidants, favoriser les relations des personnes isolées et encourager la formation des professionnels tout en médiatisant ce statut. En effet, de nombreuses personnes sont des proches-aidants sans le savoir. Dans ces conditions, quel est le rôle de l'Etat, des institutions, des associations et des communes ? Elle souhaiterait qu'un débat soit lancé au niveau communal. Elle propose que la Ville de Lancy puisse devenir une commune pionnière et mettre en place, par exemple, un projet pilote.

Mme Béatrice Fuchs, membre de l'Association des proches-aidants, témoigne de son propre cas. Elle accompagne son conjoint depuis plus de dix ans, à travers les hôpitaux et centres, raconte les formalités et évoque un vrai parcours du combattant dans la mesure où elle travaille déjà à plein temps. Pour elle, la politique cantonale doit redescendre au niveau des communes. Ainsi, Lancy pourrait se montrer pionnière sur ce sujet.

Il est demandé des explications sur ce « projet pilote », s'interrogeant s'il s'agit uniquement d'une reconnaissance du statut de proche-aidant. Pour Mme Fuchs, l'important est de savoir d'abord le nombre de proches-aidants sur la commune. Il faudrait que chaque FSASD communale soit d'accord de signaler quelles sont les personnes qui font office de proche-aidant. Il faudrait ensuite reconnaître ce statut. Mme Fuchs évoque l'exemple du Café des aidants, mis en place par l'UAC (Unité d'action communautaire) des Eaux-Vives, trop peu connu. Elle suggère à Lancy d'offrir un café de ce type destiné aux proches-aidants sur la commune.

Pour une commissaire, la commune de Lancy pourrait avoir un café des aidants à Lancy, car ce qui est important c'est la proximité. Elle rejoint Mme Golay-Ramel sur l'idée d'une structure lancéenne de proximité afin d'apporter du soutien aux proches-aidants. Ce serait mieux que de passer par la FSASD dont beaucoup de personnes ne connaissent pas l'existence.

Un commissaire, intéressé par le projet, estime qu'il manque de la communication et de l'information à Lancy. Le 90 % des gens ne savent rien à propos de la proximologie et du statut de proche-aidant.

Un autre commissaire félicite Mme Golay-Ramel pour son travail, estime qu'il est primordial de garder un système de santé de qualité qui procure un mieux-être pour le patient et non un coût moindre pour l'Etat. Cela ne doit pas être un palliatif pour un système de santé qui va de plus en plus mal. Il est choqué de voir qu'on propose de faire faire des économies au canton en demandant aux communes de financer ce qu'il ne finance pas.

M. Demierre, chef du Service social de Lancy, estime que le débat porte sur plusieurs niveaux et que beaucoup de choses peuvent se faire sur le plan communal, même s'il ne faut pas avoir d'attente trop importante. Une reconnaissance financière fait partie de la réflexion.

**b) Divers**

=====

Mme BARBEY présente le sujet : Dans le premier divers est évoqué le projet d'atelier-jardin mis en place par l'entreprise sociale l'orangerie dans la serre du parc Emile-Dupont, pour éveiller la sensibilité verte chez les enfants et les jeunes.

Deuxième divers : une commissaire indique qu'elle était intervenue en Commission des finances au sujet de l'atelier d'alimentation. Elle veut être sûre que l'atelier se serve en priorité chez les commerçants Lancéens. M. Demierre prend en considération la remarque de la commissaire qu'elle avait déjà formulée en plénière.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009****13. MOTION DE L'UDC « POUR UNE POLICE MUNICIPALE CREDIBLE ET EFFICACE »**

---

M. PERRENOUD : Je vais vous lire notre proposition de motion pour « une police municipale crédible et efficace :

*« Considérant la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (F 1 07) adoptée par le Grand Conseil en date du 20 février 2009*

*- que 11 agents de police municipale ne sont pas suffisants pour une population avoisinant les 28'000 habitants, les récentes déclarations de M. François Lance dans la Tribune de Genève du 7 avril 2009*

*Invite le Conseil administratif*

*- à prévoir dans son budget 2010 et les suivants, l'engagement d'agents de police municipaux supplémentaires*

*- à doubler le nombre d'agents de police municipaux aux cours des 4 prochaines années au plus tard*

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la nouvelle loi sur les agents de police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes, si Lancy veut accomplir les missions définies dans cette nouvelle loi, elle doit inévitablement engager de nouveaux agents pour adapter ses forces de police.

De plus, les récentes déclarations dans la presse de M. François Lance démontrent clairement que le nombre de 11 agents de police municipale pour une population avoisinant les 28'000 habitants est clairement insuffisant et que la prévention des incivilités a notamment montré ses limites notamment dans le quartier des Palettes où la situation s'est notablement détériorée ces 12 derniers mois.

L'ouverture d'un deuxième poste au Petit-Lancy rend nécessaire cette adaptation. Nos agents de police municipale doivent être présents et visibles aussi bien au Petit-Lancy qu'au Grand-Lancy, et cela de manière équitable.

Ainsi nos APM pourront clairement accomplir leurs tâches et remplir pleinement leur mission de police de proximité ».

Maintenant que le règlement d'application est sous toit, je peux vous citer l'article 5 qui donne à nos agents de plus grandes possibilités de lutte contre le bruit, une pollution sonore, qui n'a pas vécu cela, soit un dimanche le verre dans les poubelles, soit des voisins trop bruyants, maintenant, ce seront nos APM qui viendront nous aider afin de pouvoir garantir nos samedis et dimanches matins.

La prévention par la répression concernant les chiens, les détritrus, les tags et l'affichage sauvage.

Nous vous remercions Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de réserver un bon accueil à cette motion et de l'envoyer à la Commission de la sécurité afin d'avoir un vrai débat.

M. LANCE : Juste avant l'ouverture du débat, j'aimerais apporter quelques précisions à la présentation de M. Perrenoud, en particulier concernant les effectifs des ASM. Exclusivement les personnes en uniforme, y compris le chef de service, vous dire qu'au 31 décembre 2008, il était prévu 10 ASM et l'effectif réel était de 10. Le budget 2009 qui, je vous le rappelle, était un budget contesté, en particulier par l'UDC, il était prévu 14 ASM. Je vous rappelle que par rapport à ce budget, jusqu'au 17 mai 2009 date du vote populaire, nous n'avons pu procéder à aucun engagement, ce qui nous a empêché d'engager des candidats ASM pour une formation, et nous avons dû constater malheureusement le départ d'un ASM. A ce jour, nous avons à disposition 9 ASM. Au 1er janvier 2010, il est toujours prévu au budget 14 ASM, nous espérons trouver 4 candidats ASM pour une formation et, au 1er janvier 2010, nous aurons toujours 9 ASM puisqu'au jour d'aujourd'hui, et malgré deux annonces parues dans la presse, nous n'avons pas pu remplacer l'ASM qui est parti dans une autre commune.

Le 1er janvier 2011, cela est encore à discuter, il y aura toujours 14 ASM, pourquoi ? Parce qu'avec la nouvelle loi des APM, la durée de formation de ces nouveaux APM va durer 6 mois, et elle va commencer le 1er septembre 2010. Donc, au 1er janvier 2011, nous n'aurons même pas nos 4 ASM à disposition qui ne seront pas encore en formation à ce moment-là.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

En espérant que nous puissions arriver au bout de la formation de ces 4 personnes, ou 5 personnes si nous n'arrivons pas à remplacer la personne qui est partie, et bien au 30 juin 2011, nous aurons, nous l'espérons, 14 ASM. Vous rappeler qu'au niveau de ces formations avec la nouvelle loi APM, le délai d'inscription pour ces formations est le 31 janvier 2010, et là, il nous faut sélectionner les candidats, nous devons les inscrire, et ensuite, il y a un examen d'admission qui est prévu, sauf erreur au mois de mars, et si les candidats sont acceptés, ils commenceront leur formation le 1er septembre 2010.

Donc, simplement pour vous dire que nous sommes tout à fait favorables à l'engagement de nouveaux ASM, mais malheureusement, la procédure n'est pas aussi simple que cela. Voilà ce que je voulais dire avant l'ouverture du débat.

M. GOLAY : Pour le groupe MCG, tout ce qui propose plus de sécurité ne peut que nous réjouir et nous inciter à accepter ce type de demande pour pouvoir l'étudier. En ce qui concerne cette motion, elle est intéressante sur plusieurs points. Pour ce qui concerne le budget 2010, je pense qu'il est un peu tard de demander des crédits supplémentaires, avec les explications que nous avons eues avec le plan de formation, surtout pour recruter ces personnes, cela n'est pas évident. Toutes les communes ont plus ou moins ce même problème, raison pour laquelle, elles se servent un peu dans le bassin de la gendarmerie pour leurs ASM. C'est clair, mais nous ne viendrons pas sur ce débat, il semblerait que Lancy ne soit pas une commune qui rémunère le plus.

Il y a un point qu'il serait intéressant d'étudier à la Commission de la sécurité par rapport à la discussion que nous avons eue sur le contrôle des zones bleues. Vous avez pu voir ces derniers jours cette polémique qu'il y a eue par rapport à la Fondation des Parkings ainsi que leurs agents qui n'y vont pas de main morte. Ils se comportent vraiment comme une meute de loups dans les rues de Genève, qui tuent le petit commerce, et cela démontre bien que les discussions que nous avons eues, même M. Lance nous avait dit, il vaut mieux qu'on ait une police de proximité qui soit peut-être plus tolérante par rapport à nos commerçants, nos habitants que tout soit mis en place plutôt que de donner des contrats très juteux à la Fondation des Parkings pour en tout cas le résultat qu'on a pu lire ces derniers jours.

Je pense qu'il sera intéressant d'étudier, peut-être une augmentation par rapport au nombre d'aujourd'hui, de passer si tout va bien de 14 peut-être à plus, pour ce contrôle du stationnement dans les rues de Lancy. Je pense que cela est un point positif qui mérite d'être repris dans la Commission de la sécurité.

Pour le reste, c'est clair que la nouvelle loi ne donne pas beaucoup plus de prérogatives qu'aujourd'hui, simplement, c'est une question de règlement qui a été mis à jour, puisque l'ancien n'était plus adapté à la nouvelle loi qui a été votée. C'est pour cela que cette loi entrera en vigueur au 1er janvier de cette nouvelle année.

Nous sommes donc favorables à un renvoi de cette motion à la Commission de la sécurité.

M. PROGIN : Si, sur le fond, notre groupe adhère au besoin de renforcement de l'effectif de la future police municipale, sur la forme, il en est tout autre.

Cette motion nous laisse pour le moins interrogatifs. En effet, lors des nombreuses commissions dédiées à l'examen du budget 2010, nous avons bien entendu les vitupérations du représentant UDC. Seulement, jamais, on ne nous a suggéré l'augmentation du budget dédié à la police municipale, bien au contraire.

De même, pour mémoire, l'engagement de 4 ASM a dû être reporté en raison du référendum lancé notamment par les motionnaires.

Aucun mot non plus lors des différentes commissions de la sécurité, où pourtant, un représentant de l'UDC siège également.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

Cette motion entend présenter ses signataires comme les détenteurs de la vérité en matière de sécurité. Elle comporte pour le surplus des approximations, pour ne pas dire des incorrections.

Si le besoin de sécurité est réel et légitime, il nous faut y apporter des réponses raisonnées et constructives.

Il serait notamment temps de s'interroger sur l'attractivité de cette fonction et les éventuelles mesures à prendre dans ce cadre.

En effet, nous peinons déjà à recruter et à fidéliser, et le fait de déposer ce genre d'écrit ne ressort pas d'une attitude constructive.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, notre groupe vous invite à rejeter cette motion bâclée et populiste et à reprendre l'avenir de notre police municipale de manière positive et pragmatique lors de la prochaine commission de la sécurité.

M. TEMEL : Les Verts n'entreront pas en matière.

M. ANNEN : Malgré les maladresses de la motion du groupe UDC, je pense que les débats constructifs doivent avoir lieu en commission, c'est pour cela que l'ULR soutiendra son renvoi en commission.

J'aimerais, M. le Président, que vous demandiez à ce que les débats soient constructifs également en plénière, et pas d'attaques personnelles totalement inconstructives au sein de cet hémicycle.

M. GOLAY : Je voulais juste apporter une petite correction par rapport à ce qui a été dit par le Conseiller administratif sur le fait que le MCG aurait refusé l'engagement d'ASM, c'est totalement faux. Dans le budget de cette année, on était opposé au départ à certains investissements, à des coûts de fonctionnement, en tout cas pas en ce qui concernait les ASM. Lorsque je dis on, on était une alliance, je le rappelle, par rapport à cette diminution du centime additionnel. On a toujours dit que les salaires ne devaient pas être revus à la baisse, ils devaient suivre même le cours des mécanismes salariaux au niveau des augmentations, et les ASM devaient être engagés en nombres pour couvrir la sécurité à Lancy.

C'était donc deux choses qui étaient vraiment conditionnées par rapport à notre demande de baisse du centime additionnel, et ne devaient pas être prises en compte par rapport à la perte que pouvait provoquer cette diminution du centime additionnel sur le budget.

M. ZEHFUS : Je reprendrai l'interpellation de M. Progin qui parle de fond et de forme bien sûr. Dès que c'est une motion qui émane de l'UDC, M. Progin a de l'urticaire. Que fait la police, M. Progin ? Vous avez l'excuse du référendum, qui n'a pas passé. L'UDC présente une motion qui est cohérente, bien sûr, si vous n'êtes pas d'accord, c'est la démocratie.

Quant à M. Golay, je ne veux pas trop vous attaquer. On parle de la Fondation des Parkings dans la presse, elle fait l'objet de quoi ? La Tribune de Genève et spécialement l'Encre Bleue, vous savez, aussi bien que moi, très bien où se situent politiquement l'Encre Bleue et la Tribune de Genève.

M. SABEV : Je suis étonné de voir cette motion qui dit que la police municipale n'est pas efficace. Cela ne concerne pas le nombre de personnes qui devraient être engagées, et je trouve que c'est inadmissible d'accuser la police de ne pas être crédible et efficace.

M. MATHIEU : Alors au printemps, on a une motion du MCG qui veut plus de caméras, en automne, on a une motion de l'UDC qui veut plus d'APM, je me demande si en hiver, on en aura pour plus de sécurité privée, et en été pour les élus de Lancy. Je me demande quand va s'arrêter cette surenchère sécuritaire. Le gros problème là-dedans c'est que cela nous empêche complètement d'évaluer l'impact des politiques qu'on veut avoir.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

Je propose quand même de dire qu'à terme, nous ouvrons 28 postes d'agents municipaux, alors qu'on arrive au plus à en remplir 9 actuellement. Donc, c'est aussi au niveau de la surenchère. Je reprends complètement ce qu'a dit M. Sabev, et je proclame que les agents de sécurité municipale actuels de la Ville de Lancy sont crédibles et efficaces. Les Verts n'entreront pas en matière pour cette motion tant que les 5 postes à repourvoir ne seront pas repourvus, et tant que l'évaluation et la mise en place des caméras ne seront pas évaluées.

M. GOLAY : J'aimerais répondre à M. Zehfus bien entendu. La personne qui s'est adressée à moi oublie quelle soupe l'a nourrie jusqu'à maintenant en attaquant la police. Je ne comprends pas cette réaction puisque nous soutenons le renvoi de cette motion à la Commission de la sécurité. Il faut savoir que tous les députés du Grand Conseil, y compris ceux de l'UDC sont exaspérés par rapport à l'attitude de la Fondation des Parkings et de sa direction, pas forcément des agents qui agissent avec des instructions, mais je crois que l'UDC, le MCG et l'ULR sont un peu le fer de lance de la discussion qu'il y a aujourd'hui. Ce sont peut-être nos agents municipaux qui interviendront pour le contrôle du stationnement, et c'est pour cela que nous soutenons cette motion.

M. LUSSI : Les attaques sont toujours difficiles quand on aborde le sujet de la sécurité. La campagne électorale du Grand Conseil étant terminée, jusqu'alors, tout le monde avait pris ce sujet comme leitmotiv, maintenant, ce sont les anciennes inspirations qui reviennent.

Je dirai simplement que peut-être quelques améliorations sont à faire, raison pour laquelle nous demandons que cette motion aille en commission. Je rappelle quand même que ce qui nous guide de prime abord dans cette affaire et cela devrait faire plaisir aux Verts et à la Gauche, quand on voit ce qui est en train de se faire en Ville de Genève, aux Pâquis, où on mandate des institutions privées pour faire la police, cela Mesdames et Messieurs de la Gauche devrait vous faire frémir. La police doit rester dans les mains de l'Etat, du Conseil administratif, en l'occurrence à Lancy, c'est une des raisons qui nous motive à demander un surplus d'effectif et ne pas aller chercher dans les motivations que j'ai entendues du préopinant PDC.

M. PROGIN : Je n'entrerai pas en matière sur les deux attaques personnelles, je laisserai la querelle fratricide au MCG et à l'UDC.

M. LANCE : Je ne serai pas long pour rectifier les propos de M. Golay, je n'ai jamais dit que l'UDC était contre l'engagement des ASM l'année passée, mais simplement que le référendum a bloqué l'engagement de candidats à la formation d'ASM. C'est tout ce que j'ai dit.

D'autre part, il y a une chose où M. Golay a tout à fait raison. On parle beaucoup de cette nouvelle loi APM en disant que ça allait être la solution pour remplacer la police qui n'est pas assez présente. C'est vrai que cette nouvelle loi APM ne va pas changer grand chose par rapport à la situation actuelle. Cela, il faut bien le dire.

Ce que je crains avec cette nouvelle loi APM, c'est un transfert de l'Etat sur les communes, puisque la police n'a pas les effectifs suffisants pour faire son travail dans les communes, en particulier à Lancy. Tout ce que l'on propose maintenant, c'est d'augmenter le nombre d'APM pour que ces agents puissent faire le travail de la police. Ce n'est pas du tout normal, parce qu'il y a certaines interventions que les APM ne pourront jamais faire par rapport à des interventions dangereuses, et en particulier la nuit, c'est le rôle de la police.

Nous avons aujourd'hui deux députés élus au sein de ce Conseil municipal, et je leur demande officiellement de soutenir au Grand Conseil l'augmentation de l'effectif de la police, et en particulier au poste de police Lancy-Onex parce que nous vivons vraiment une situation inquiétante par rapport à un territoire de 80'000 habitants qui est couvert la nuit par peut-être une patrouille de deux policiers, et ce n'est pas du tout normal.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

Donc là, Messieurs les députés, vous avez un rôle à jouer par rapport à l'augmentation de l'effectif de la police. Nous ferons notre possible au niveau de la commune pour augmenter l'effectif des APM, mais nous ne pourrions pas faire de miracle. Cela, il faut bien le comprendre.

Concernant le report en commission de cette motion, je n'ai pas d'opposition. Si vous voulez en discuter calmement, il n'y a pas de souci à avoir.

M. FAVRE : Dans les motifs de la motion, elle demande le renvoi en commission. En commission, le Conseil administratif devra prévoir dans son budget 2010 - et à doubler le nombre d'agents - c'est un des impératifs. Est-ce qu'on vote cette motion modifiée ou pas ?

Mme CASUTT : Il me semble un peu difficile de la voter pour 2010, étant donné qu'on vient de voter le budget, alors on met 2011.

M. FAVRE : Je propose, comme cela est très partagé, de maintenir le premier attendu « après 2010 et les suivants l'engagement d'agents de police municipale supplémentaire » et de traiter cela en commission, s'en tenir à cela.

M. PERRENOUD : Oui, tout à fait, la date 2010, il fallait bien mettre une date... On ne va pas entrer en matière là-dessus. Le renvoi en commission, c'est ce que nous demandons afin d'avoir un débat clair et net. Nous allons bientôt avoir une augmentation de la population à la Chapelle-les-Sciens et il faut prévoir. On demande simplement un renvoi en commission afin de discuter calmement sur ce sujet.

M. FAVRE : Est-ce que vous maintenez les deux invites? Est-ce que je fais voter la motion telle que vous la proposez ?

M. GOLAY : Je pense qu'elle est simplement renvoyée, il n'y aucune acceptation des invites aujourd'hui. Elle est renvoyée à la Commission de la sécurité pour étude. Cela ne veut pas dire que même notre groupe l'acceptera en finalité, on veut simplement quelques explications par rapport à ce qui est proposé ce soir, avoir un bilan général au niveau de la sécurité. C'est un peu un inventaire du travail qu'ont les ASM, que chaque année cela soit fait pour avoir un rapport sur les activités.

M. ALONSO : J'aimerais juste faire une proposition. En tant que Président de la Commission de la sécurité, ce sujet d'engagement de nouveaux ASM, c'est quelque chose qui nous a occupés déjà quelques fois en commission, donc ce n'est pas en soi, un objet qui pourrait poser problème à la Commission de le traiter. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est les invites et la manière dont la motion a été faite.

Je propose à l'UDC de retirer la motion et qu'on inscrive ceci à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de la sécurité. C'est une proposition.

M. FAVRE : D'après la règle, on va voter sur la proposition de M. Alonso et après la motion.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voudrais juste relever que dans les attendus de cette demande, on est en pleine confusion, ce qu'a très bien relevé M. Lance entre les devoirs de police cantonale et les devoirs de police municipale, et à ce titre-là, d'ailleurs M. Perrenoud le disait, il espère avoir quelqu'un qui vienne au milieu de la nuit lorsque quelqu'un fait du bruit, ce ne sont pas les ASM qui seront là pour ça, il n'y aura pas les effectifs pour cela. Je pense qu'il y a vraiment une confusion et à ce titre-là, par rapport aux gens sur place et au rôle exercé, je pense qu'il y a une confusion et qu'à ce titre-là, on ne doit pas augmenter les effectifs. Il y a une demande très claire qui a été faite par Mme Bonfanti pour augmenter les effectifs cantonaux, c'est plutôt à ce niveau-là qu'on peut espérer qu'il y a aura une amélioration.

M. SABEV : Je constate que ce qui est noté ne correspond pas, donc il faut refuser.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

M. ANNEN : On commence à dire n'importe quoi, je soutiendrai le renvoi en commission pour que le débat ait lieu. Je trouve qu'on fait du formalisme par rapport aux invites, le renvoi en commission canaliserait la motion. Je pense que les questions de sécurité doivent être débattues, et que la motion peut être renvoyée en commission telle quelle sans aucun problème.

M. MATHIEU : J'estime, sans du tout fuir le débat, que la Commission de la sécurité a actuellement assez de travail pour débattre au niveau d'éventuelles caméras, comment on les pose, combien il y a en a, et comment on se débrouille avec le règlement de celles-ci. Il y a peut-être assez de choses à réfléchir autour de comment on valorise la profession des ASM en ville de Lancy pour qu'on puisse engager 5 personnes supplémentaires. Je ne vois pas pourquoi on compliquerait ces discours en disant, on doit en avoir 28, donc, je propose de ne pas entrer en matière sur cette motion.

M. FAVRE : On va passer au vote. Je vais passer au vote de la proposition de M. Alonso.

M. ALONSO : La proposition est qu'elle soit intégrée au prochain ordre du jour de la Commission de la sécurité du 23 novembre, comme point prioritaire, et ainsi on évite la votation de la motion en tant que telle, si le groupe UDC est d'accord.

M. LANCE : Pour information, je n'ai pas encore eu de contact avec le Président de la Commission de la sécurité. Ma proposition pour l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de la sécurité c'était, de nouveau, d'aborder le problème des caméras, il y aura un juriste qui sera présent pour répondre à vos questions. D'autre part, le deuxième point sera d'aborder la nouvelle loi des APM, avec tout ce que cela va apporter comme nouveautés au 1er janvier 2010. Je vous propose d'intégrer le problème de l'augmentation de l'effectif.

M. FAVRE : Nous votons sur la proposition de M. Alonso. On fait deux votes, d'abord le vote de la proposition du Président de la Commission de la sécurité, et ensuite la motion.

M. GOLAY : Comme une proposition est faite, on a la possibilité de reprendre la parole. Je ne vois aucun engagement de la Commission de la sécurité de se voir parvenir cette motion. Il n'y a aucun engagement. Elle peut être refusée, comme cela se fait à la fin des débats en commission. Quand j'entends que la commission est surchargée, laissez-moi sourire. Elle se réunit une fois tous les deux mois, donc c'est une des commissions qui se réunit le moins au niveau de ce Conseil municipal. Ne venez pas me dire qu'on n'a pas le temps parce qu'on est surchargé. Je pense que c'est de la mauvaise volonté, parce que c'est une motion UDC, je n'approuve pas tout ce que fait l'UDC bien entendu, mais là, je pense que c'est caractéristique d'une volonté de ne pas leur accorder un quelconque bilan positif à la fin de la législature. On refuse tout ce qui vient de l'UDC, soyez honnêtes, dites-le carrément, parce que c'est l'UDC, cela viendrait de votre groupe, vous l'auriez certainement accepté.

M. FAVRE : Je réitère la proposition de M. Alonso, celle de traiter la motion en Commission de la sécurité.

M. LANCE : Pour résoudre ce problème, on mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de la sécurité.

M. FAVRE : Celles et ceux qui acceptent la proposition du Président de la Commission de la sécurité :

***Vote accepté par : 11 oui - 5 non - 11 absentions.***

M. FAVRE : Vote de la motion telle que présentée :

***Vote : 9 oui - 14 non - 4 abstentions.***

M. FAVRE : Donc la proposition en renvoi de la Commission de la sécurité est acceptée.

**Séance ordinaire du 12 novembre 2009**

**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

Mme DILONARDO : J'ai une petite chose toute simple, le 17 décembre l'association Familancy sera constituée en association.

M. MATHIEU : On a tous rencontré le papa de M. Pascal Chobaz qui est décédé, juste avoir une pensée pour Pascal, je vous remercie.

Mme ESTOPPEY : Au nom du groupe Libéral-Radical, et à la suite de la démission de M. Frédéric Olofsson et de l'arrivée de M. Xavier Coulin, j'ai quelques changements à vous annoncer :

Commission de la culture : M. Coulin remplace M. Annen

Commission des affaires sociales : M. Coulin remplace Mme Estoppey

Commission des travaux et constructions : M. Annen remplace Mme Estoppey

Commission de la sécurité : Mme Estoppey remplace M. Olofsson

Commission de l'aménagement du territoire : Mme Estoppey remplace M. Olofsson.

**15. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.

M. FAVRE : Je vous remercie et vous invite à partager le verre à la cave.

La séance est levée à 21 heures 40.

**Le Secrétaire :**

**Javier ALONSO**

**Le Président :**

**Yves FAVRE**